

1. Tout doit être fait pour respecter les **gestes barrière**, y compris dans le cadre des cours d'EPS.

2. Les **installations sportives, les vestiaires et le matériel** mis à disposition des élèves est régulièrement désinfecté.

3. A leur arrivée au gymnase, les élèves veilleront à se **désinfecter les mains**, en utilisant les distributeurs de gel hydroalcoolique mis à leur disposition. Ils peuvent aussi se laver les mains avec du savon dans les toilettes disponibles au gymnase. Durant le cours, chaque enseignant tient à leur disposition des vaporisateurs de gel.

En quittant le gymnase, les élèves doivent à nouveau se désinfecter les mains.

4. **Le port du masque est obligatoire** à l'intérieur de l'établissement, y compris pour :

- La circulation dans le gymnase
- Le changement dans les vestiaires
- Les temps hors pratique (appel, repos, passage des consignes, arbitrage, chronométrage, observation, assurage en escalade...)

Le port du masque n'est par contre pas possible durant la pratique physique, mais c'est le seul moment où les élèves peuvent l'enlever.

Les élèves doivent donc garder leur masque lorsqu'ils rejoignent leur lieu de pratique, et prévoir un sac plastique personnel pour y mettre leur masque lors du temps de pratique.

5. Une **distanciation physique de deux mètres** entre le professeur et les élèves, et entre élèves est à respecter pendant la pratique physique.

6. Il est formellement interdit de boire aux robinets. Afin de s'hydrater, les élèves devront se munir d'une **gourde personnelle**.

7. Les **gymnases seront aérés** après chaque cours.